



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

goémoniers

Question écrite n° 57034

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'avenir de la filière goémonière. Les professionnels, de plus en plus soumis à des contraintes réglementaires sont très inquiets pour l'avenir de leur filière. En Bretagne, l'activité goémonière représente 350 emplois directs et 200 emplois indirects. Les algues représentent dans cette région un atout maritime unique au monde. Elles font vivre 60 navires goémoniers, une trentaine de cueilleurs professionnels sur berge, un millier de saisonniers et 19 usines bretonnes qui représenteront prochainement près de 2 000 emplois dans la fabrication de gélifiants, de médicaments et de cosmétiques. Toutefois, en raison des contraintes énumérées précédemment et des filières concurrentielles qui se développent à l'étranger (Chili, Norvège...), il est urgent de structurer la filière et de prendre des mesures pour soutenir les goémoniers en assurant un avenir à leur activité. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) est pleinement sensibilisé aux difficultés de la filière goémonière. L'une des solutions envisagées consiste à accroître la polyvalence de la flottille goémonière. Dans ce contexte, le MAAP a entamé un processus visant à intégrer certaines unités de cette flottille classée en « pêche spéciale » à la flotte de pêche communautaire. Cette demande respectueuse du droit communautaire devrait permettre de consolider l'équilibre économique annuel pour cette flottille. Ce processus actuellement en cours marque la volonté du Gouvernement d'apporter des perspectives durables à la filière goémonière.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57034

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7762

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 68